



VILLE DE CÉBAZAN

Procès-verbal du Conseil Municipal du 21 mai 2025

Présents :

M. FIDEL Marc (Président)
Mme AUGÉ FABRE Monique
M. TARBOURIECH Philippe
M. GOMEZ Jérémy
M. AFFRE Gérard
M. BAGNOL Jean-Marc

Mme BOULET Sophie
M. BRUN Romain
M. ROMÉRO Xavier
Mme RUL Hélène
M. THEROND Guy

Absents ayant donné procuration :

Mme BONARIC Véronique pouvoir à Mme AUGÉ FABRE Monique
Mme CAUQUIL Géraldine pouvoir à M. BAGNOL Jean-Marc
Mme LESAGE Karine pouvoir à M. AFFRE Gérard
Mme RAYNAUD Brigitte pouvoir à M. FIDEL Marc

Absents :

-

Ordre du jour

- Approbation du Procès-Verbal du 9 avril 2025
- Délibération FAIC 2025
- Délibération Mise en place d'un Règlement Intérieur de l'utilisation des Locaux associatifs
- Délibération Vote annuel des taux de taxes directes locales 2025 Annule et remplace Délibération n°2025_6
- Délibération Feu d'artifice 13 juillet 2025

Monsieur le Maire ouvre la séance à 18h30. Le quorum est atteint.

Il rappelle l'ordre du jour, puis invite le conseil à désigner un Secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal désigne Mme BOULET Sophie en qualité de Secrétaire de séance à l'unanimité.

Approbation Procès-Verbal du Conseil Municipal du 9 avril 2025

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le procès-verbal du 9 avril 2025, il interroge le Conseil Municipal sur d'éventuelles modifications à apporter.

M. TARBOURIECH Philippe souhaite qu'il soit ajouté que le sujet du feu d'artifice voté à main levée a été refusé lors des questions diverses.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à délibérer.

Approuvé avec modification à l'unanimité.

1- Délibération FAIC 2025

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de solliciter le Fonds départemental d'Aide à l'Investissement des Communes 2025 (FAIC).

Il indique que la Commission Voirie et Bâtiments a orienté son choix sur la Création de trottoir PMR de la Rue du Hameau de Sipièrre via un devis d'un montant de 55 506,45 € H.T.

M. GOMEZ Jérémy dit que si des travaux doivent être fait sur les trottoirs de la Rue du Hameau de Sipièrre il faudrait proposer à la commission un projet plus large englobant la circulation, le stationnement, des points verts, ainsi que la reprise des trottoirs de la Route de Cazedarnes.

Mme AUGÉ FABRE Monique dit qu'il est regrettable qu'il n'y ait qu'un seul devis présenté.

Monsieur le Maire indique à ce jour qu'un seul devis est nécessaire pour confectionner le dossier de demande de subvention.

M. TARBOURIECH Philippe demande si sans la subvention l'opération pourra être financée.

Monsieur le Maire dit que si le finances le permette l'opération pourra se faire, soit la subvention sera reportée sur un projet plus large l'an prochain.

M. BRUN Romain dit que les trottoirs de la Rue du Hameau de Sipièrre n'étaient pas projetés. Il regrette qu'un nouveau projet soit présenté alors que des opérations annoncées au projet de campagne ne sont pas réalisés tel que le parking prévu Place du

Rosier. Il s'exprime également en faveur d'un projet plus global si ce dernier doit être priorisé.

Mme BOULET Sophie dit qu'il ne s'agit que d'une demande de subvention sur un projet à venir.

Monsieur le Maire répond que le programme ne contenait pas le Parking Rue du Rosier, qu'il s'agit d'une opportunité saisie lors de la vente de la cave.

Mme BOULET Sophie déplore qu'il y ait peu de réunion de la Commission Voirie et Bâtiments repoussant les discussions lors du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal débat

Monsieur le Maire dit que si la subvention est accordée les travaux pourront peut-être se faire, si non il n'y aura pas de projet cette année.

Il est proposé qu'il soit ajouté à la délibération la mention « la Commission Voirie et Bâtiments sera consulter avant la réalisation des travaux si la subvention est obtenue »

Après délibération, adopté à la majorité des suffrages exprimés :

Sept votes pour (7) : FIDEL Marc, AUGÉ FABRE Monique, BOULET Sophie, ROMÉRO Xavier, M. THEROND Guy, BONARIC Véronique par procuration, RAYNAUD Brigitte par procuration,

Cinq votes contre (5) : TARBOURIECH Philippe, AFFRE Gérard, BRUN Romain, CAUQUIL Géraldine par procuration, LESAGE Karine par procuration

Trois abstentions (3) : GOMEZ Jérémy, BAGNOL Jean-Marc, RUL Hélène,

2- Délibération Mise en place d'un Règlement Intérieur de l'utilisation des Locaux associatifs

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet de Règlement Intérieur de l'utilisation des locaux associatifs.

Il traite principalement des conditions d'utilisation des locaux par les associations dont le siège social est situé sur la Commune de Cébazan, afin d'en réglementer les accès et les activités pouvant s'y dérouler, avec pour objectif le maintien en bon état de fonctionnement des équipements et le respect de l'ordre public.

Monsieur le Maire indique qu'il conviendra de mentionner la présente délibération comme acte réglementaire dans le corps du règlement. Il reste également à définir qui fera l'état des lieux mentionné et sur quel modèle.

Monsieur le Maire propose de supprimer l'interdiction d'utilisation comme salle de réunion pour les associations.

Monsieur le Maire dit que la Peña Des Festaïre et l'Association des Parents d'Élèves

Las Manitas possède déjà les clés des locaux.

Après délibération, adopté à l'unanimité des suffrages exprimés :

Treize votes pour (14) : FIDEL Marc, AUGÉ FABRE Monique, TARBOURIECH Philippe, GOMEZ Jérémy, AFFRE Gérard, BAGNOL Jean-Marc, BOULET Sophie, BRUN Romain, RUL Hélène, M. THEROND Guy, BONARIC Véronique par procuration, CAUQUIL Géraldine par procuration, LESAGE Karine par procuration RAYNAUD Brigitte par procuration.

Zéro vote contre (0)

Une abstention (1) : ROMÉRO Xavier

3- Délibération Vote annuel des taux de taxes directes locales 2025

Annule et remplace Délibération n°2025_6

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'il y a lieu d'annuler et remplacer la Délibération n°2025_6 relative au vote des taux annuels des trois taxes afin d'en rédiger une nouvelle, mentionnant les bases et taux votés par l'assemblée, afin de les adresser à la Direction Générale des Finances Publiques Départementale.

Libellés	Bases notifiées (si connues à la date du vote)	Variation des bases (N-1)	Taux appliqués par décision du conseil municipal	Variation de taux/N-1	Produit voté par le Conseil Municipal
TH	120 100	- 7,14%	8,05 %	-	9 668.00
TFPB	713 800	+ 2,53 %	39,81%	-	284 164.00
TFPNB	43 800	+ 1,39 %	57,56%	-	25 211.00
Total	-	-	-	-	319 043.00

Après délibération, adopté à l'unanimité.

4- Délibération Feu d'artifice 13 juillet 2025

Monsieur le Maire interroge le Conseil Municipal sur le projet de tir de feux d'artifice le 13 juillet 2025 à l'occasion de la Fête nationale.

Le feu étant sujet à débat il souhaite que le Conseil Municipal délibère officiellement

sur sa tenue pour 2025, et propose de faire l'acquisition d'un feu d'artifice de type F3, ne nécessitant pas de déclaration en préfecture ni d'artificier, dont le coût est environ 50% inférieur à ceux habituellement tirés.

M. BRUN Romain dit qu'avec un feu de classe F3 sans nécessité d'agrément il serait possible de le tirer dans le ruisseau (à coté de la Place du 11 novembre). Se dit favorable pour l'essai du feu F3 selon les conditions de tir.

Monsieur le Maire dit que le Conseil Municipal décide de la tenue ou non du feu d'artifice et que le Maire est responsable de son organisation.

Après délibération, adopté à la majorité des suffrages exprimés :

Cinq votes pour (5) : FIDEL Marc, ROMÉRO Xavier, AFFRE Gérard, LESAGE Karine par procuration, RAYNAUD Brigitte par procuration

Deux votes contre (2) : TARBOURIECH Philippe, RUL Hélène

Huit abstentions (8) : AUGÉ FABRE Monique, GOMEZ Jérémy, BAGNOL Jean-Marc, BOULET Sophie, BRUN Romain, M. THEROND Guy, BONARIC Véronique par procuration, CAQUIL Géraldine par procuration

Informations diverses

Monsieur le Maire indique que le site internet de la commune nécessite un transfert vers une autre plateforme.

Il informe que suite à l'évolution de l'offre du fournisseur une migration de serveur va devoir être opérée au 30 juin. Ce dernier propose de recréer le site sur le nouveau serveur pour un coût de 1200 € TTC par le même fournisseur.

Monsieur le Maire informe qu'il accordera le vendredi 30 mai une journée de congés à tous les employés communaux.

Monsieur le Maire rappelle qu'il a reçu les représentants de l'Association SOS à Cébazan, qui sera prochainement renommée, ces derniers ont proposé l'idée de création d'un local de vente associatif. De plus ils ont présenté une ébauche de plan visant la matérialisation de places de parking sur les trottoirs entre le n°7 et 19 de l'Avenue de Béziers.

Le Conseil Municipal débat de la faisabilité de l'opération, que le projet devrait être étudié en commission d'urbanisme. Il est aussi évoqué la présence du ruisseau de Fontjun se situant en sous-sol de cette partie du trottoir dont la structure ne serait peut-être pas adaptée à la charge de véhicule stationnant dessus.

Monsieur le Maire clôture la séance du Conseil Municipal du 21 mai 2025.

Fin de séance 19 heures 50

La Secrétaire de séance,
Mme BOULET Sophie



Le Maire,
Marc FIDEL

